



Dossier d'inscription

**2020 - 2021**



## Documents à fournir en 1 SEULE fois

- Le règlement du montant de la licence à l'ordre de l'ESVD BASKET.  
(Chèques, espèces, ANCV et coupons sport acceptés)  
Possibilité de paiement en plusieurs fois (3 au maximum)**
  
- Le règlement intérieur et les autorisations signés.**



**FICHE D'INSCRIPTION**  
**(En majuscule)**

<i>Nom :</i>	<i>Prénom :</i>
<i>Date de Naissance :</i> /     /	<i>Licence :</i>
<i>Adresse :</i>	
<i>Ville :</i>	<i>CP :</i>
<i>Mail :</i>	
<i>N° de Tél :</i>	<i>N° Portable :</i>
<i>Nom de la Mère :</i>	<i>Nom du Père :</i>
<i>Adresse : .....</i>	<i>Adresse : .....</i>
<i>.....</i>	<i>.....</i>
<i>Ville : .....</i>	<i>Ville : .....</i>
<i>N° tel : .....</i>	<i>N° tel : .....</i>
<i>Autre(s) personnes pouvant être contacté(es) en cas d'incident (nom et n° de téléphone) :</i>	
<i>Nom .....Prénom.....N° Tel.....</i>	
<i>Nom .....Prénom.....N° Tel.....</i>	
<i>Nom .....Prénom.....N° Tel.....</i>	
<i>Nom .....Prénom.....N° Tel.....</i>	

Je soussigné(e) : .....

Responsable légal de : .....

- déclare autoriser l'enfant mineur ci-dessus à pratiquer le basket au sein de l'ESVD Basket
- déclare avoir pris connaissance des dispositions prévus par le règlement intérieur du club et m'engage à les faire respecter par mon enfant.
- déclare avoir pris connaissance des modalités de pratique des activités, des horaires, des lieux d'exercice

SIGNATURE :



## AUTORISATION DE QUITTER SEUL(E) LE GYMNASE

Je soussigné(e) : .....

Responsable légal de : .....

- Autorise le club à laisser mon enfant partir seul(e) du gymnase après son entrainement
- N'autorise pas le club à laisser mon enfant partir seul(e) du gymnase

SIGNATURE :

## AUTORISATION MEDICALE

Personnes à prévenir en cas d'accident :

<i>Nom :</i>	<i>Nom :</i>
<i>Prénom :</i>	<i>Prénom :</i>
<i>N° de Tél :</i>	<i>N° de Tél :</i>

Je soussigné(e) : .....

Responsable légal de : .....

Autorise le club à appeler un médecin, les services d'urgence si nécessaire en cas d'accident de mon enfant, à prendre toutes les mesures nécessaires, notamment de le transporter vers un établissement hospitalier.

SIGNATURE :

## AUTORISATION DE TRANSPORT

A l'occasion des déplacements de l'équipe de mon enfant :

Je soussigné(e) : .....

Responsable légal de : .....

Autorise le club de mon enfant à organiser le transport de celui-ci par des parents bénévoles qui s'engagent à respecter la Convention établie par le club.  
Je reconnais avoir pris connaissance de cette convention.

SIGNATURE :



## AUTORISATION DROIT A L'IMAGE DE MINEURS

Je soussigné(e) : .....

Responsable légal de : .....

Autorise le club :

- à photographier mon enfant dans le cadre de la pratique du basket-ball
- à utiliser les photographies et vidéos prises lors de la pratique du basket-ball sur lesquelles peut apparaître mon enfant.
- à diffuser les photos et vidéos de mon enfant mineur sur des sites internet (section basket, ESVD, mairie, comité 37, quotidiens locaux, régionaux et nationaux, facebook club et site club).

N'autorise pas le club :

- à utiliser les photographies et vidéos prises lors de la pratique du basket-ball sur lesquelles peut apparaître mon enfant.
- à diffuser les photos et vidéos de mon enfant mineur sur des sites internet (section basket, ESVD, mairie, comité 37, quotidiens locaux, régionaux et nationaux, facebook club et site club).

Dans le cas contraire, je m'assurerais que mon enfant ne participera pas à ces photos et vidéos.

Cette utilisation doit poursuivre un but de promotion de ses activités et non un usage commercial (exemple : site du club, Facebook).

SIGNATURE :

## CONVENTION DE TRANSPORT

Il est convenu ce qui suit entre le club de l'ESVD BASKET représenté par son Président et Monsieur, Madame.....

Accepte de transporter les enfants du club de l'ESVD BASKET dans mon véhicule personnel.

Je m'engage à respecter les règles élémentaires du code de la route et notamment :

- à posséder un permis de conduire en cours de validité
- à présenter un véhicule assuré au tiers, au minimum incluant la protection des passagers autres que les membres de ma famille
- à présenter un véhicule en conformité avec l'obligation du contrôle technique
- à respecter le nombre de places autorisées dans mon véhicule, à faire attention au passager de la place avant dont l'accès est réglementé par l'âge
- à obliger les enfants transportés à s'attacher avec les ceintures prévues à cet effet.
- à ne pas prendre le volant si j'ai absorbé une boisson alcoolisée.

N'accepte pas de transporter les enfants du club de l'ESVD Basket dans mon véhicule personnel.

SIGNATURE :



## FONCTIONNEMENT BUVETTE

Afin de pérenniser une bonne ambiance au sein du club et le « **savoir-recevoir** » qui caractérise notre association, il est souhaitable que les parents des joueurs participent à la vie du club en tenant à tour de rôle la buvette ; 2 personnes à chaque fois, lors du match de votre enfant. Nous demandons aussi à ces 2 personnes de faire chacune 1 gâteau pour offrir une collation aux joueurs à l'issue de la rencontre.

Au vu du nombre de matchs à domicile sur une saison, cela représente **1 à 2 « permanences » par personne.**

## COMMUNICATION

Pour une meilleure communication dans chaque équipe, il est nécessaire qu'un parent de joueur soit **parent référent**.

Son rôle est de faire passer les informations utiles au sein de l'équipe de son enfant :

- Rappel des matchs et des horaires de match
- Permanence buvette
- Personne pour emmener les enfants en déplacement
- Nettoyage des maillots de l'équipe
- Problèmes divers
- Relayer les informations du club...

Fred GRIGNON récupérera auprès des entraîneurs les adresses mail des parents référents pour faire passer les informations importantes du club.



## REGLEMENT INTERIEUR

**Le règlement intérieur du club régit le fonctionnement général du dispositif sportif. Il fixe les responsabilités des familles de joueurs mineurs et celles des pratiquants majeurs, les obligations de chaque joueur concernant le comportement sportif, le respect des horaires, des installations sportives et des équipements mis à disposition. Le règlement prévoit des sanctions disciplinaires applicables en cas de manquement aux règles prévues.**

### **Article 1 : BUREAU DIRECTEUR**

Le club est dirigé par un bureau élu chaque année ; il est composé d'un Président et vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et membres du bureau.

### **Article 2 : ADHESION AU CLUB**

Tout joueur et futur licencié s'engage à compléter le dossier d'inscription et à régler le prix de la cotisation sportive pour l'année en cours. Le règlement en plusieurs fois (3 au maximum) sans frais est accepté. Tout joueur n'ayant pas réglé le prix de sa licence avant le mois de décembre de la saison en cours se verra refuser l'accès au terrain et sa licence lui sera retirée.

### **Article 3 : RESPECT DU MATERIEL**

Tout joueur s'engage à respecter et à ranger le matériel et les équipements mis à disposition lors des entrainements, matchs et manifestations sportives.

### **Article 4 : RESPECT DES PERSONNES**

Tout licencié s'engage à respecter dans ses paroles et gestes ses partenaires de jeu, les entraîneurs, les arbitres, les dirigeants ; le public avec lesquels il évolue.

### **Article 5 : VIE DU CLUB**

Chaque adulte licencié s'engage à participer activement aux manifestations sportives (tenue de la buvette, parent référent, accompagnant d'une équipe, tenue de la table de marque, arbitrage, encadrement lors de rassemblements).

### **Article 6 : RESPECT DES HORAIRES**

Tout joueur s'engage à respecter les horaires des entrainements et des convocations aux compétitions sportives afin de ne pas pénaliser ses coéquipiers (matchs de championnat et de coupes).

Si pour des raisons familiales, médicales ou professionnelles, le licencié ne peut pratiquer, les parents ou le joueur s'engagent à prévenir le plus tôt possible son entraîneur ou un dirigeant club.

### **Article 7 : RESPONSABILITE ET GARDE DES MINEURS.**

Les parents sont toujours civilement responsables des faits et gestes de leur enfant. Les parents devront informer l'entraîneur ou le dirigeant responsable de l'identité de la personne accompagnant de l'enfant. Tant que l'enfant est sur la voie publique, il est réputé être sous la garde de ses parents ou tuteurs, cette garde n'est transférée qu'à partir de l'instant où l'enfant se trouve dans l'enceinte de l'établissement sportif. La



garde parentale ou tutrice s'exerce de nouveau, dès la sortie de l'enceinte sportive à l'heure fixée de la fin de l'activité.

**Article 8 : DEPLACEMENTS POUR LES RENCONTRES**

Les parents s'engagent à véhiculer, à tour de rôle les enfants lors des rencontres à l'extérieur. Le responsable de l'équipe se réserve le droit d'annuler le déplacement en cas de manque de véhicules pour assurer le transport en toute sécurité des joueurs.

**Article 9 : SANCTIONS DISCIPLINAIRES SPORTIVES**

Tout licencié mineur ou majeur s'engage à respecter les règles régies par le règlement intérieur, dans le cas contraire celui-ci s'expose à des sanctions disciplinaires sportives. Celles-ci vont de la simple réprimande, amende à l'exclusion temporaire ou définitive du club. Dans le cas d'un incident majeur concernant un mineur, les parents seront avertis des sanctions prises par les membres du bureau.

Toute personne responsable de fautes techniques, disqualifiantes et ou suspensions, prendra en charge les amendes éventuelles s'y afférent.

Fait à

Le

Signature du représentant légale précédée de la mention "*lu et approuvé*"